AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP LANNEMEZAN 545 RUE GEORGES CLEMENCEAU 65303 LANNEMEZAN CEDEX

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1615-009367-0028

eco'pli 86 POITIERS PIC 12.09.19 CI 0202 COULON BERNARD 22 RUE DE LA PAIX 33140 VILLENAVE D ORNON

Vos références

Numéro fiscal (C): Référence de l'avis : 19 16 717 775 210

19 65 4132337 97

Numéro de propriétaire :

388 C00828R

Débiteur(s) légal(aux) :

PROPRIETAIRE 4101 MBK7LG

M COULON BERNARD

Numéro de rôle :

Date d'établissement :

221

Date de mise en recouvrement :

12/08/2019 31/08/2019

Votre situation -

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

366,00 €

regli de 23/09/19 prélièrement

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

révisée.

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

vis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)

tails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > :s, taxes... > Quels impôts dois-je payer?

étails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon flation > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE ES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Voir explications à la rubrique

« Comment payer vos taxes foncières ? » saux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de

les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel (pour toutes informations, consultez l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des movens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation cadastrale). Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales

1615-009367-1-1-04-009367

Vos démarches

🖈 Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel :

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇔ Par téléphone :

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :

0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place:

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

SIP LANNEMEZAN SAID LANNEMEZAN 545 RUE GEORGES CLEMENCEAU 65303 LANNEMEZAN CEDEX

Tél: 05 62 40 60 50

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département: 650 HAUTES-PYRENEES Commune: 388 SAINT-LARY-SOULAN

	TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	30,40%	%	1,56%	24,69%	0,205%	9,66%	0,339%	
	Taux 2019	30,40%	%	1,56%	24,69%	0,196%	9,66%	0,328%	
	Adresse	5346 ESTIQUERE							
	Base ①	528		528	528	528	528	528	
	Cotisation	161		8	130	1	51	` 2	353
	Cotisation lissée ②			15					
	Adresse								
	Base ①	*			į.				
	Cotisation						596		
ď	Cotisation lissée ②	77							
	Cotisations 2018	157		8	128	1	50	2	
	Cotisations 2019	161		8	130	1	51	2	353
	Variation	+2,55%	%	0%	+1,56%	0%	+2,00%	0 %	
L	<u>.</u>	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	. %	%	%	%	%	
bâties	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles					-		95	E 1
	Cotisations 2018								
non	Cotisations 2019	=							
étés	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Propriétés	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		*
	Base État						Droit proportionnel :		8
L	Base Collectivité						Droit fixe :		
			Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrèvement Habitation principale Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité			13			
R	éférences administrativ	res : 650 80 021 (ገጓጹ ጓጹጹ ጓጹጹ 🗅 🗸		Montant de votre impôt :			366	